



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Informatique

Question écrite n° 11405

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les consequences du gel, par la Commission europeenne, de la deuxieme tranche de dotation en capital que l'Etat francais a prevu de verser a Bull. Il regrette que le Gouvernement n'ait pas, a ce jour, reagi avec la fermete necessaire aux menaces, reiterees par la Commission europeenne au cours de ces derniers mois, de s'opposer aux aides promises par l'Etat. L'annonce par la Commission europeenne du blocage de cette dotation en capital, d'un montant de 2,5 milliards de francs, place desormais le Gouvernement dans une position difficile et hypothèque gravement l'avenir du dernier grand fabricant francais de materiel informatique. Il lui demande donc s'il entend, a present, exprimer avec la fermete necessaire une volonte de soutenir Bull, rejeter clairement la decision de la Commission europeenne et s'engager a maintenir les capacites nationales dans le secteur des equipements informatiques. Il l'invite a exiger de la commission qu'elle mette une sourdine a son liberalisme debride.

Texte de la réponse

Le groupe Bull se trouve, comme ses concurrents, confronte a une mutation structurelle des marches informatiques, qui rend necessaire une adaptation tres rapide. Dans ce contexte difficile, la situation de Bull est apparue comme particulierement serieuse ; une dette de 9,5 milliards de francs, des pertes nettes de 15 milliards de francs sur ces trois dernieres annees, un chiffre d'affaires qui baisse depuis deux ans. Depuis sa nationalisation, Bull est une entreprise trop dependante de l'Etat. Or c'est a l'entreprise qu'il appartient de repondre aux attentes de ses clients de maniere a trouver une solution durable aux difficultes qu'elle rencontre. Ceci est d'autant plus vrai que Bull, parce qu'elle est une entreprise a capitaux publics, est soumise a des regles communautaires tres strictes. Le Gouvernement a forge sa conviction que la Compagnie des machines Bull peut et doit etre redressee et mise face a son marche, pour devenir dans les meilleurs delais une entreprise rentable, efficace et mobile, au service de ses clients. Le Gouvernement a decide de participer une derniere fois a une forte recapitalisation de Bull. Cette recapitalisation permettra le redressement et la privatisation du groupe, qui aura lieu des que possible. La decision de privatiser prise par un decret du 8 mars dernier met en effet en jeu l'avenir du groupe et de ses salaries en ce qu'elle permettra a Bull d'etre enfin durablement viable. La privatisation devra permettre a des investisseurs et partenaires de s'engager sur le long terme aux cotes de Bull et d'en assurer le developpement. Le Gouvernement portera naturellement la plus grande attention a l'evolution de l'emploi de Bull et a la presence en France d'activites, en particulier industrielles et de recherche. La confiance temoignee par les pouvoirs publics aux personnels du groupe, aux technologies qu'ils ont su developper, aux produits et aux reseaux commerciaux qui constituent ses atouts, souligne la volonte des pouvoirs publics de faire de Bull une entreprise comme les autres, maitresse de son destin face a ses clients, son personnel et ses actionnaires. Seule cette politique peut assurer l'avenir de Bull comme grande entreprise faisant partie du patrimoine industriel francais.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11405

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 février 1994, page 848

Réponse publiée le : 11 juillet 1994, page 3597